

Procédure première inscription IFSI

Université de La Réunion 2021/2022

Etape 1

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en formation initiale à l'université de La Réunion doit s'assurer d'avoir effectué certaines démarches préalables sur l'interface MSE (www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/)

Les étudiants doivent s'acquitter de la **Contribution de Vie Etudiante** et de **Campus** avant de pouvoir s'inscrire.

Aucune inscription administrative ne pourra être effectuée si la preuve de paiement de la contribution vie étudiante n'est pas fournie.

Les étudiants promotionnaires n'ont pas à s'acquitter de cette contribution.

Etape 2

Cas 1 : Pour les étudiants ayant validés leurs vœux pour l'IFSI sur PARCOURSUP, vous devez procéder à votre inscription en ligne en utilisant votre numéro de dossier PARCOURSUP via le lien suivant :

<https://scolag.univ-reunion.fr/gpins/>

Attention, afin de ne pas payer les frais d'inscription, veuillez sélectionner le bon profil, à savoir : « **EXONERATION DROITS NATIONAUX ETUDIANT IFSI** ».

Si un paiement est attendu à la fin de la procédure cela signifie que vous n'avez pas sélectionné le bon profil.

Vous devez ajouter les pièces justificatives en ligne sur le site.

Aucun document papier ne sera accepté par courrier postal, par mail ou en présentiel.

Les pièces justificatives sont :

- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Copie des relevés de notes ou diplôme depuis le baccalauréat
- 1 photo au format jpg
- Attestation JAPD
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

A la fin de votre saisie, vous devez valider votre inscription.

Cas 2 : Si vous n'avez pas de vœux validés sur PARCOURSUP pour l'IFSI concernant l'année universitaire en cours (redoublant, promotionnaire,...) merci de compléter le formulaire suivant:

<http://t.univ-reunion.fr/2588>

Par la suite, un numéro de dossier / identifiant vous sera transmis par mail. Il vous permettra de procéder à votre inscription en ligne via le lien ci-dessous :

<https://scolag.univ-reunion.fr/gpins/>

Attention, afin de ne pas payer les frais d'inscription, veuillez sélectionner le bon profil, à savoir : « **EXONERATION DROITS NATIONAUX ETUDIANT IFSI** ».

Si un paiement est attendu à la fin de la procédure cela signifie que vous n'avez pas sélectionné le bon profil.

Vous devez ajouter les pièces justificatives en ligne sur le site.

Aucun document papier ne sera accepté par courrier postal, par mail ou en présentiel.

Les pièces justificatives sont :

- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Copie des relevés de notes ou diplôme depuis le baccalauréat
- 1 photo au format jpg
- Attestation JAPD
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

A la fin de votre saisie, vous devez valider votre inscription.

Etape 3 :

Après traitement de votre dossier, vous recevrez par mail votre identifiant et votre mot de passe pour l'accès aux services numériques de l'université ainsi qu'un certificat de scolarité.

Votre carte d'étudiant vous sera remise par l'UFR Santé.